

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 24/01/2019
Extrait : 01/02/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
Présents : 25
Votants : 31

Délibération :
N° DEL_2019_012

OBJET :
Convention / Licence de réutilisation
d'informations publiques détenues par les
Archives de la Ville de RIVE DE GIER avec
diffusion d'images au public ou à des tiers
(Annexe 13-01)

Séance du 31 janvier 2019**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,
Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge
ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M.
Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie KERGOT, M. Louis
BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent
BONY, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Colette MARCHAND COGNET à M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Virginie
DELMARRE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Nelson MANE à Mme Geneviève
FAVERGEON, Mme Catherine TISSIER à M. Gérald GAUDIN, Mme Emmanuelle
CHAROLLAIS CHEYTION à M. Gérard OCTROY, Mme Dany TRAMONTANA à
M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE**Rappel et référence(s) :**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, dite « loi CADA », codifiée depuis 2016 dans le code des relations entre le public et l'administration.

Vu la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, codifiée dans le Code du Patrimoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1421-1 portant sur les règles générales relatives aux archives des collectivités territoriales.

Vu le Code du Patrimoine et notamment l'article L. 213-1. Les archives publiques sont, sous réserve des dispositions de l'article L. 213-2, communicables de plein droit.

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment les articles L. 321-1 à L. 327-1. Les informations publiques figurant dans des documents communiqués ou publiés par les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2 peuvent être utilisées par toute personne qui le souhaite, à d'autres fins que celles de la mission de service public, pour les besoins de laquelle les documents ont été produits ou reçus. Les limites et conditions de cette réutilisation sont régies par le présent titre.

Vu la loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public.

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Contenu :

L'association « Les Généalogistes de la Vallée du Gier », demande l'autorisation d'exploiter les fichiers des actes numérisés des registres paroissiaux et d'état civil ; des naissances, mariages, décès de 1793 à 1917. Elle souhaite diffuser ces images au public sous la forme d'une mise en ligne sur le site internet de l'association www.geneagier.com. L'accès étant gratuit et ouvert à tous sans condition d'adhésion.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la licence type correspondante dite « Licence de réutilisation d'informations publiques détenues par les Archives de la Ville de RIVE DE GIER avec diffusion d'images au public ou à des tiers » jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal a l'unanimité approuve les termes de la licence type correspondante dite " Licence de réutilisation d'informations publiques détenues par les Archives de la Ville de RIVE DE GIER avec diffusion d'images au public ou à des tiers" jointe à la présente délibération.

**Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN**